



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



RAPPORT DE SYNTHÈSE

SEMINAIRE-ATELIER SUR :

LA COMPTABILITE DE L'ÉTAT ET DE SES
DEMEMBREMENTS, LES NORMES
INTERNATIONALES DE COMPTABILITE
APPLICABLES AU SECTEUR PUBLIC (IPSAS) ET
LES REFORMES CONTENUES DANS LES
DIRECTIVES PORTANT CADRE HARMONISE DES
FINANCES PUBLIQUES DES ETATS MEMBRES
DE L'UEMOA

07 et 08 octobre 2010
CRRAE-UEMOA
ABIDJAN

INTRODUCTION

Il s'est tenu les 7 et 8 octobre 2010, à la salle de conférence de la CRRAE-UEMOA sise à Abidjan-Plateau, un séminaire-atelier sur le thème **«la comptabilité de l'Etat et de ses démembrements, les normes internationales de comptabilité applicables au secteur public (IPSAS) et les réformes contenues dans les directives portant cadre harmonisé des finances publiques des Etats membres de l'UEMOA»** organisé par le Conseil National de la Comptabilité (CNC).

L'objectif général de cet atelier est de présenter aux participants la comptabilité publique dans ses trois composantes (Etat, EPN, Collectivités Territoriales), les IPSAS et les réformes contenues dans les Directives portant cadre harmonisé des Finances Publiques des Etats membres de l'UEMOA.

De façon spécifique, il s'agit de :

- ✚ Présenter la comptabilité publique (Etat, Collectivités Territoriales et Etablissements Publics Nationaux) ;
- ✚ Permettre aux Experts Comptables de comprendre la comptabilité publique ;
- ✚ Présenter les normes internationales de comptabilité applicables au secteur public (IPSAS) aux participants ;
- ✚ Faire l'exposé des innovations contenues dans les nouvelles Directives ;
- ✚ Permettre aux membres du CNC de comprendre les enjeux des nouvelles Directives ;
- ✚ Faire une brève présentation de l'organisation et du fonctionnement des systèmes d'information financière et comptable du secteur public ;
- ✚ Analyser les enjeux, les avantages et les inconvénients de l'intégration ou de l'interfaçage des systèmes d'information financière et comptable du secteur public ;
- ✚ Permettre aux participants de comprendre les enjeux actuels de la gouvernance budgétaire et financière des Collectivités Territoriales ;

Deux cents soixante quatre (264) participants issus de l'Administration, du Secteur Privé, des Organismes de développement et des organisations professionnelles, ont pris part à cet important rendez-vous.

Les travaux se sont déroulés sur deux journées :

☐ la première journée a été consacrée :

- à la cérémonie d'ouverture,
- à la présentation de trois (3) modules relatifs à :
 - La Comptabilité de l'Etat ;
 - La Comptabilité des EPN ;
 - La Comptabilité des Collectivités Territoriales.
- à l'animation d'un panel avec pour :
 - **Thème 1** « Quel système d'information financière et comptable pour le secteur public : Applications intégrées ou interfacées ? »
 - **Thème 2** « Quelle gouvernance budgétaire et financière pour les Collectivités Territoriales ? »

☐ la seconde journée a été dédiée à la présentation de deux modules :

- Les nouvelles Directives de l'UEMOA
- Les normes internationales de comptabilité applicables au secteur public (IPSAS).

I. CEREMONIE D'OUVERTURE DE L'ATELIER

Deux (2) allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture du Séminaire-Atelier.

❖ Présentation du contexte par Monsieur KONE Adama, Président du Conseil National de la Comptabilité, Président du Comité d'organisation

Le président du comité d'organisation a exprimé ses remerciements au Ministre de l'Economie et des Finances pour son appui à la mise en œuvre du programme du Conseil National de la Comptabilité à tous les participants pour leur présence effective.

Il a ensuite fait un bref rappel de l'objectif général de ce séminaire-atelier qui est l'internalisation par les participants de la comptabilité publique dans ses trois composantes, les IPSAS et les réformes contenues dans les Directives portant cadre harmonisé des Finances Publiques des Etats membres de l'UEMOA.

❖ Discours d'ouverture et d'orientation de Monsieur YAO Kouman Moïse, Conseiller du Ministre de l'Economie et des Finances, Représentant le Ministre de l'Economie et des Finances.

Le Conseiller du Ministre de l'Economie et des Finances s'est félicité de l'organisation de cet important séminaire-atelier par le Conseil National de la Comptabilité.

Le Gouvernement ivoirien a engagé plusieurs programmes dans le cadre de sa politique d'amélioration du climat des affaires. Le Conseiller du MEF a également rappelé le rôle combien important de la comptabilité en tant que facteur d'accélération du développement d'une nation. Il a ensuite insisté sur la nécessaire communication et sensibilisation sur les nouvelles Directives portant cadre harmonisé des finances Publiques des Etats membres de l'UEMOA et la mise à niveau des plans et normes comptables conformément aux standards internationaux pour une meilleure compétitivité.

Il a par la suite déclaré ouvert le Séminaire-Atelier sur la comptabilité de l'Etat et de ses démembrements, les normes internationales de comptabilité applicables au secteur public (IPSAS) et les réformes contenues dans les directives portant cadre harmonisé des finances publiques des Etats membres de l'UEMOA.

II. LES COMMUNICATIONS

❖ Communication sur le module 1 : La Comptabilité de l'Etat

Le module 1 relatif à la Comptabilité de l'Etat a été présenté par Monsieur GBANE Abou, Directeur de la Comptabilité Publique à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

En quatre (4) points, le Directeur de la Comptabilité Publique a exposé le cadre réglementaire et les principes qui gouvernent la Comptabilité de l'Etat. Il a ensuite présenté l'organisation structurelle et fonctionnelle du système comptable de l'Etat. Il a enfin évoqué le traitement des opérations et les restitutions comptables générées par ce système.

❖ Communication sur le module 2 : La Comptabilité des EPN

Le module 2 sur la Comptabilité des EPN a été présenté par Monsieur TAPE TOUAPLI, Directeur de la Comptabilité Parapublique à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Lors de son exposé, le Directeur de la Comptabilité Parapublique a articulé son intervention autour de trois points :

- le cadre juridique des EPN ;
- le fonctionnement et procédures comptables ;
- les restitutions comptables et les contrôles.

❖ Communication sur le module 3 : La Comptabilité des CT

Le troisième module, présenté par Monsieur ABLEDJI Mathias, Sous-directeur chargé des CT à la DCCP a porté sur la Comptabilité des Collectivités Territoriales. Cette présentation s'est articulée autour quatre (4) points à savoir le cadre juridique de la comptabilité des CT, le budget des CT, la PEC des recettes et dépenses et les contrôles exercés sur les Collectivités Territoriales.

A la suite de ses trois (3) communications, il y a eu des échanges.

Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont exprimé leur préoccupation sur :

- les principes comptables ;
- le niveau de maîtrise du patrimoine de l'Etat ;
- le principe de la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable ;
- le contrôle et la comptabilisation des matériels et biens de l'Etat.

A toutes ces préoccupations des éléments de réponse ont été apportés.

III. LE PANEL

- ❖ **Le thème 1** : Quel système d'information financière et comptable pour le secteur public : Applications intégrées ou interfacées ?

Ce thème avait pour modérateur **Monsieur KONE Mamadou**, Directeur du Département des Technologies, de l'information et de la communication (DTIC) à l'INPHB.

Les autres intervenants sur ce thème étaient :

- **Mme BOBO Léa**, Directeur des études, du développement, de la formation et organisation à la SNDI ;
- **M. KABRAN Ekian François**, Directeur de l'Informatique à la DGTCP;
- **M. BROU Degré Paul**, Directeur Financier à l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny à l'INPHB ;
- **M. BEUGRE Casimir**, Administrateur du SIGFIP.

- ❖ **Le thème 2** : Quel système d'information financière et comptable pour le secteur public : Applications intégrées ou interfacées ?

Ce thème avait pour modérateur **Monsieur MIMBA Kocounseu**, Agent Comptable Central des Dépôts à la DGTCP.

Les autres intervenants sur ce thème étaient :

- **Mme YAO Kouama MOÏSE**, MAIRE DE TANDA ;
- **M. CISSE Charles**, 1^{er} Adjoint au Maire de la Commune de Treichville;
- **M. N'GUIACHI YATTE Emmanuel**, Sous Directeur des opérations budgétaires des Collectivités Locales à la DGBF.

Les travaux de la journée du jeudi 07 octobre 2010 ont pris fin aux environs de 18h.

La journée du vendredi 8 octobre 2010 a porté sur :

- le module 4 (Les nouvelles Directives de l'UEMOA)
- le module 5 (les normes internationales de comptabilité applicables au secteur public (IPSAS)).

❖ **Communication sur le module 4 : Les nouvelles Directives de l'UEMOA**

Le quatrième module relatif aux nouvelles Directives de l'UEMOA a été présenté par Monsieur GBANE Abou, Directeur de la Comptabilité Publique à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

Cette présentation a porté sur :

- l'impact des précédentes réformes des finances publiques en Côte d'Ivoire ;
- l'évaluation PEMFAR/PEFA de 2007 de la Côte d'Ivoire ;
- les innovations contenues dans les nouvelles directives de l'UEMOA ;
- le tableau des opérations financières de l'Etat (TOFE) ;
- les mesures d'accompagnement et les dispositions transitoires.

❖ **Communication sur le module 5 : Les IPSAS**

Le cinquième et dernier module du Séminaire-Atelier a été présenté par **Mme Marie-Pierre CALMEL**, Secrétaire Générale du Conseil de Normalisation des Comptes Publics en (France).

Lors de son exposé, Madame CALMEL a articulé son intervention autour de quatre points :

- Historique des réformes des Finances Publiques en France
- Le cadre juridique de la comptabilité en France
- Le Conseil de Normalisation des Comptes Publics en (France)
- La politique de convergence avec les normes IFRS
- Les travaux de l'IPSAS Board sur le cadre conceptuel

Ces communications ont donné lieu à des échanges fructueux.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les travaux de l'atelier se sont déroulés dans une ambiance conviviale qui a permis des échanges ouverts et francs sur les différentes questions relatives à la comptabilité publique, aux principales innovations contenues dans les nouvelles Directives de l'UEMOA et aux normes internationales de comptabilité applicables au secteur public (IPSAS).

A l'issue des travaux, plusieurs recommandations ont été formulées.

Il s'agit entre autres de :

- ❖ Réaliser l'intégration des différentes applications utilisées au sein de chaque Direction Générale du Ministère ;
- ❖ Procéder à l'interfaçage des applications entre les Directions Générales ;
- ❖ Assister les Collectivités Territoriales dans l'optimisation de la mobilisation de leurs ressources propres et dans la préparation de leurs budgets ;
- ❖ Instituer des conférences budgétaires au niveau des Collectivités Territoriales ;
- ❖ Réaliser l'informatisation des Comptabilités budgétaire et comptable des EPN
- ❖ Transposer les nouvelles Directives de l'UEMOA à l'effet de se conformer aux meilleures pratiques et standards internationaux ;
- ❖ Adopter le projet de la loi organique sur la Cour des comptes ;
- ❖ Créer et installer des Chambres régionales de la Cour des Comptes ;
- ❖ Identifier, valoriser et intégrer dans le bilan de l'Etat les immobilisations et mettre en œuvre la pratique de l'amortissement ;
- ❖ Mener une étude de faisabilité relative à la certification des comptes des EPIC par des Commissaires aux comptes ;
- ❖ Clarifier la situation institutionnelle des EPA et des EPIC conformément aux normes de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 8 octobre 2010

LE SEMINAIRE - ATELIER